

Question d'actualité Arlette GROSSKOST

19 janvier 2011

Le décrochage scolaire

Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Cela a été dit, le constat est inquiétant : chaque année, 120 000 jeunes sortiraient du système éducatif sans diplôme.

Ce phénomène est cause de dégâts humains et sociaux considérables, car ces jeunes sont, plus que les autres, confrontés au chômage et à une rupture sociale.

En outre, il remet en cause l'institution scolaire dans ses missions essentielles : garantir l'égalité des chances, faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société.

Ces élèves doivent être identifiés au plus tôt. La prévention est primordiale. Il est essentiel de leur aménager un parcours plus personnalisé, avec, par exemple, une formation professionnalisante, afin qu'ils puissent accéder à l'emploi.

Dans une région comme l'Alsace, l'une des pistes de réflexion serait une meilleure valorisation des cursus bilingues qui, en plus d'une formation en alternance ou d'un apprentissage, permettraient à ces jeunes d'ouvrir leur avenir sur d'autres perspectives : des perspectives transfrontalières en lien direct avec l'entreprise.

Je rappelle que le plan « Agir pour la jeunesse », annoncé par le Président de la République, a fait de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité nationale.

Ce dispositif, au même titre que le service civique et d'autres, est à saluer. Ils apparaissent comme des réponses appropriées pour les décrocheurs.

Il n'en demeure pas moins que la question de la prévention reste ouverte.

Monsieur le ministre, qu'entendez-vous mettre en œuvre pour répondre à cette problématique spécifique ?

.../...

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.*

Madame la députée, sachez que le Gouvernement a décidé d'engager une lutte sans merci contre le décrochage scolaire qui constitue un véritable fléau : comme vous l'avez souligné, 120 000 jeunes quittent le système éducatif sans diplôme, avec les conséquences sociales, humaines et économiques que l'on sait. Rappelons qu'un jeune qui quitte le système éducatif sans diplôme a trois fois moins de chance de trouver un emploi qu'un de ses camarades du même âge, muni d'un diplôme.

Nous avons décidé de mieux prévenir ce phénomène tout au long de la scolarité grâce au soutien scolaire personnalisé et à l'orientation progressive, permettant aux élèves de construire leur parcours de manière volontaire et non subie – je vous renvoie aux mesures figurant dans la réforme du lycée.

Nous avons également décidé de mieux connaître ce phénomène. Le chiffre de 120 000 élèves est régulièrement cité, mais il s'agit d'une estimation. En vérité, jusqu'à présent, il n'existait pas de connexions entre les services de l'éducation nationale, les centres de formation d'apprentis, les missions locales et Pôle emploi. Ce sera chose faite à partir du mois de mars : une application informatique permettra de suivre les élèves qui ne figurent plus dans les effectifs d'un lycée à partir de la rentrée.

La dernière étape consiste en une action ciblée sur les élèves « décrocheurs ». Une expérimentation est menée en ce sens dans votre académie, madame la députée. Nous serons demain à vos côtés, Jeannette Bougrab et moi, pour l'examiner de près.

Nous allons étendre cette expérimentation sous l'autorité de préfets afin de mettre en place une réponse ciblée, adaptée à chaque « décrocheur » : une formation, un emploi, un contrat d'alternance. C'est un enjeu absolument majeur. Notre jeunesse a besoin de telles réponses.